

OBJET : Vente parcelle AI 66

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre, à 19H30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de :

20250039

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DELACOURT Marc, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BOYET Jérôme

Secrétaire de Séance : BOYET Jérôme

Date de convocation du Conseil : 15 septembre 2025

Nombre de conseillers : 23

Nombre de présents : 21

Pouvoirs : 2

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commune propose de vendre à M. André VINCENT la parcelle AI 66 d'une surface de 304 m², au prix de 173,28 € situées montée Neuve. Cette acquisition se réalise pour faire suite à la demande de M. André VINCENT dans l'objectif de rassembler les parcelles pour assurer une meilleure gestion de l'entretien de cet espace boisé en pente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A 14 VOIX CONTRE ET 9 ABSTENTIONS :

- N'ACCEPTE pas de vendre la parcelle AI n°66 d'une surface de 304 m², au prix de 173,28 € à M. André VINCENT.
- N'AUTORISE pas la Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces s'y rapportant.
- NE REQUIERT pas Maître Antoine URVOY, Notaire Associé de l'office notarial dénommé NOTAIRE LYON BUGEAUD sis 51, rue Bugeaud à LYON (69006) de notifier à la SAFER pour lui permettre soit d'exercer le droit de préemption dont elle bénéficie, soit d'y renoncer sur la vente à intervenir susvisée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 22 septembre 2025

La Maire
Christine FRANÇOIS

